



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2012-120 du 2 octobre 2012**

**OBJET : mise aux normes de l'Eclairage Public des ZA :  
retrait de la délibération n° 2012-91 du 19 juin 2012**

*Rapporteur : M. le Président*

Le 02 octobre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 26 septembre 2012, en la salle du Conseil sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31 jusqu'à la délibération n°2012-120  
32 à partir de la délibération n° 2012-121 et jusqu'à  
la délibération n° 20102-144  
31 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de pouvoirs : 1 jusqu'à la délibération jusqu'à la délibération n°  
2012-144  
2 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de votes : 32 jusqu'à la délibération n° 2012-120  
33 à partir de la délibération n° 2012-121

*M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** Mme Renée PETELET, M. Yvon AIGUIER, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENAIRE (à partir de la délibération n° 2012-121), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n° 2012-144) Mme Claude JIMENEZ, Mme Mirelle FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, Mme Claudine FINE, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Christophe MARTIN, M. Guy HERMITTE, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

**Avaient donné pouvoir :** M. Marc FORNESI à M. Guy HERMITTE  
M. Philippe SEZANNE à M. Xavier CRET à partir de la délibération n° 2012-145

**Vu** la délibération n°2012-91 du Conseil Communautaire du 19 juin 2012, par laquelle la collectivité décide de déléguer au Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais (SIEpB) la mise aux normes de l'éclairage public des zones d'activités,

**Vu** le courrier du 16 juillet 2012, par lequel, M. le Préfet des Hautes-Alpes demande le retrait de ladite délibération, au motif que le Syndicat n'a pas compétence pour intervenir sur le territoire de la commune de Briançon,,

**Considérant** la nécessité de rapporter la délibération n°2012-91 du Conseil Communautaire,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 21 août 2012,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Administration Générale» en date du 3 septembre 2012,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

- rapporte la délibération n°2012-91 du Conseil Communautaire du 19 juin 2012

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président



**Alain FARDELLA.**

Date dépôt S.P. : 05 OCT. 2012  
Date affichage : 09 OCT. 2012